



Le maire de Saint-Herblain,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-18 conférant au Maire le pouvoir de déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses Adjoints et des membres du Conseil Municipal,

Vu la séance d'installation du Conseil Municipal du 21 mars 2026,

Vu la délibération n° 2026-028 du 21 mars 2026 procédant à l'élection du Maire,

Vu la délibération n° 2026-030 du 21 mars 2026 procédant à l'élection des Adjoints et Adjoints chargés principalement d'un quartier,

Vu la délibération n° 2026-032 du 21 mars 2026 portant délégation de compétences du Conseil Municipal au Maire,

Considérant que, pour le bon fonctionnement de l'administration, il convient de donner délégation de fonction et de signature aux adjoints et conseillers municipaux,

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** Il est donné délégation de fonction et de signature aux Adjoints et délégation de fonction n'emportant pas délégation de signature aux Conseillers Municipaux sauf exception mentionnée au point 34 du présent article notamment, pour toute correspondance, courriers, actes réglementaires et actes individuels ou contractuels, conventions, pièces administratives, engagements et ordonnancements des dépenses, recouvrement des recettes relevant de leurs délégations de fonction respectives.

La délégation de signature s'exerce dans les limites de ce qui est attribué à un autre délégataire ayant la qualité d'Adjoint, de Conseiller Municipal ou de fonctionnaire.

Cette délégation exclut les arrêtés permanents et de portée générale, ainsi que les décisions et actes relatifs aux autorisations d'ouverture tardives, grands rassemblements festifs. Cette délégation exclut également les emplois d'encadrement supérieur : emplois fonctionnels (Directeur Général des Services et Directeurs Généraux Adjoints), emplois de direction (directeurs et directrices de direction), emplois de cabinet et avantages accessoires afférents à ces postes.

**1 – Monsieur Driss SAÏD, Premier Adjoint,** reçoit délégation de fonction aux Finances, Affaires générales, Services publics, Prospective et évaluation des politiques publiques.

Délégation de signature lui est donnée dans ces domaines et notamment :

- en matière de finances pour les actes relevant du budget, y compris budget vert, de la fiscalité, de la programmation financière, de la gestion des emprunts et la trésorerie ;
- en matière de commande publique :
  - pour les actes afférents à la préparation et la passation des marchés publics et accords-cadres en matière de travaux, fournitures et services d'un montant supérieur ou égal à

**SERVICE :**  
DIRECTION DU  
SECRETARIAT  
GENERAL ET DE  
L'OBSERVATOIRE

**ARRÊTÉ :**  
DSGO-2026-057

**OBJET :**  
DÉLÉGATION DE  
FONCTION ET DE  
SIGNATURE AUX  
ADJOINTS ET AUX  
CONSEILLERS  
MUNICIPAUX



Le maire de Saint-Herblain,

25 000 euros HT et inférieur au seuil communautaire défini pour les marchés de travaux ainsi que toute décision concernant leurs modifications lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

- pour les actes afférents à la préparation et la passation des marchés publics et accords-cadres en matière de maîtrise d'œuvre d'un montant supérieur ou égal à 25 000 euros HT et inférieur au seuil communautaire défini pour les marchés de travaux ainsi que toute décision concernant leurs modifications lorsque les crédits sont inscrits au budget, à l'exception des concours définis aux articles R2162-15 à R2162-26 du code de la commande publique et des marchés, accords-cadres et modifications afférents ;
- pour les actes, limitativement énumérés, pris au cours de l'exécution des marchés ou accords-cadres, liés aux actes contractuels : déclaration de sous-traitant, décision de reconduction ou non reconduction et décision de résiliation et actes afférents à la procédure de résiliation (mise en demeure, décision, décompte...) ;
- en matière de relations aux entreprises ;
- en matière d'affaires juridiques, archives et assurances ;
- pour intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans toutes les actions intentées contre elle (engagement d'un recours, désistement, constitution de partie civile) devant les juridictions de l'ordre administratif et judiciaire que ce soit en première instance, en appel ou en cassation ;
- pour transiger avec les tiers dans la limite de 5 000 euros ;
- en matière de formalités administratives (notamment état-civil, recensement, élections, ouvertures dominicales, avis dans le cadre des procédures d'instruction des demandes de regroupement familial...) et pour l'exercice des pouvoirs de police relatifs aux cimetières ;
- en matière de services publics : relations aux usagers, pôles de services publics, la qualité, la fiabilité et la transparence des procédures administratives.

**2 – Madame Elsa NOBLET, Deuxième Adjointe,** reçoit délégation de fonction à la Bifurcation écologique, aménagement de l'espace public et égalité femmes-hommes.

Délégation de signature lui est donnée dans ces domaines et notamment :

- en matière d'espaces naturels et d'espaces verts ;
- pour les actes relatifs aux dossiers de remembrement ou d'enquête publique sur les projets de périmètre d'aménagement agricole et forestier concernant des habitants de la commune ;
- conventions de mise à disposition et baux tant en qualité de preneur que de bailleur à l'exception des baux emphytéotiques et conventions de mise à disposition sur les espaces naturels et les espaces verts.
- en matière de mobilités ;
- en matière de biodiversité et ville à hauteur d'enfant ;
- en matière de relations avec le pôle de proximité de Nantes métropole.



Le maire de Saint-Herblain,

**3 – Monsieur Eric COUVEZ, Troisième Adjoint,** reçoit délégation de fonction aux Bâtiments communaux, Transition et Sobriété énergétiques.

Délégation de signature lui est donnée dans ces domaines et notamment :

- gestion du parc municipal des matériels roulants, véhicules et vélos ;
- conventions de mise à disposition et baux tant en qualité de preneur que de bailleur à l'exception des baux emphytéotiques et conventions de mise à disposition sur les espaces naturels et les espaces verts ;
- en matière de logistique et notamment pour les prêts de matériel

**4 – Madame Farida REBOUH, Quatrième Adjointe,** reçoit délégation de fonction à la Vie associative et aux Relations internationales.

Délégation de signature lui est donnée dans ces domaines et notamment :

- en matière de jumelage et relations internationales ;
- en matière de structures socio-culturelles ;
- en matière de relations aux associations.

**5 – Monsieur Simon BRUNEAU, Cinquième Adjoint,** reçoit délégation de fonction aux Solidarités.

Délégation de signature lui est donnée dans ces domaines et notamment celui du bien vieillir, de la petite enfance et de la sécurité sociale de l'alimentation.

**6 – Madame Marine DUMÉRIL, Sixième Adjointe,** reçoit délégation de fonction aux Ressources Humaines.

Délégation de signature lui est donnée dans ces domaines et notamment :

- en matière de personnel pour les arrêtés, contrats et actes administratifs et budgétaires de gestion des ressources humaines, la notation, les décisions de sanctions disciplinaires, le dialogue social, la formation, l'action sociale, la protection sociale, la prévention des risques professionnels et l'égalité femmes-hommes ;
- en matière d'emploi et insertion.

**7 – Monsieur Jocelyn GENDEK, Septième Adjoint,** reçoit délégation de fonction à la Tranquillité publique et prévention.

Délégation de signature lui est donnée dans ces domaines et notamment :

- l'exercice des pouvoirs de police relatifs à la Sécurité dans les locaux, bâtiments et enceintes destinés à recevoir du public, aux animations sur la voie publique, au commerce non sédentaire et aux marchés, à l'occupation du domaine public, aux licences de débit de boissons, aux soins psychiatriques à la demande d'un représentant de l'Etat (SDRE), à la circulation et au stationnement à l'exception des routes métropolitaines en dehors de l'agglomération, à l'insalubrité, aux gens du voyage, aux animaux dangereux et errants, aux ruchers ;
- les actes relatifs aux modalités de recouvrement, de taxation d'office, de contrôle et de sanctions relatives à la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) ;
- en matière de prévention de la délinquance, notamment des procédures de mise en œuvre du rappel à l'ordre du Conseil pour les droits et devoirs des familles (CDDF).



Le maire de Saint-Herblain,

**8 – Madame Aude MERRIEN-MAAS, Huitième Adjointe**, reçoit délégation de fonction aux Sports.

Délégation de signature lui est donnée dans ce domaine et notamment :

- en matière de relations aux clubs ;
- en matière de sports santé et pratiques sportives.

**9 – Monsieur Christian TALLIO, Neuvième Adjoint**, reçoit délégation de fonction à la Ville accessible, santé, habitat et politique de la ville.

Délégation de signature lui est donnée dans ces domaines.

**10 – Madame Sarah TENDRON, Dixième Adjointe**, reçoit délégation de fonction à l'Education.

Délégation de signature lui est donnée dans ces domaines et notamment :

- en matière de restauration scolaire et de réussite éducative.

**11 – Monsieur Etienne LECHAT, Onzième Adjoint**, reçoit délégation de fonction à la Jeunesse, à l'égalité des droits, à la lutte contre les discriminations et à la Participation citoyenne.

Délégation de signature lui est donnée dans ces domaines et notamment :

- en matière de citoyenneté et numérique.

**12 – Madame Léa MARIÉ, Douzième Adjointe**, reçoit délégation de fonction à la Culture.

Délégation de signature lui est donnée dans ce domaine et notamment dans les domaines :

- du mécénat culturel : signature des conventions et autres actes liés au mécénat ;
- des pratiques culturelles ;
- des enjeux bretons et de la diversité culturelle.

**13 – Monsieur Jocelyn BUREAU, Treizième Adjoint**, reçoit délégation de fonction à l'Urbanisme et aux grands projets urbains.

Délégation de signature lui est donnée dans ces domaines et notamment :

- en matière d'urbanisme pour la délivrance et le refus des autorisations d'urbanisme (tels que permis de construire, d'aménager, de démolir, certificats d'urbanisme opérationnel, déclarations préalables, concessions d'aménagement...);
- les actes relatifs à l'action foncière (tels que acquisitions, ventes foncières et immobilières, droit de préemption urbain ...);
- les actes relatifs aux opérations de renouvellement urbain ;
- en matière de suivi du Plan Local d'Habitat (PLH) ;
- les actes relatifs à la réglementation de l'affichage publicitaire pour les certificats d'affichage.

**14 – Madame Véronique SACHOT, Quatorzième Adjointe, adjointe de quartier chargée du quartier Bourg**, reçoit délégation de fonction en matière de démocratie de proximité pour le quartier Bourg.

Délégation de signature lui est donnée dans ce domaine.

**15 – Monsieur Fabien QUÉDÉ, Quinzième Adjoint, adjoint de quartier chargé du quartier Nord**, reçoit délégation de fonction en matière de démocratie de proximité pour le quartier Nord.

Délégation de signature lui est donnée dans ce domaine.



Le maire de Saint-Herblain,

**16 – Madame Soizic ROYER, Seizième Adjointe, adjointe de quartier chargée du quartier Centre,** reçoit délégation de fonction en matière de démocratie de proximité pour le quartier Centre.

Délégation de signature lui est donnée dans ce domaine.

**17 – Monsieur Alain CHAUVET, Dix-septième Adjoint, adjoint de quartier chargé du quartier Est,** reçoit délégation de fonction en matière de démocratie de proximité pour le quartier Est.

Délégation de signature lui est donnée dans ce domaine.

**18 – Madame Myriam GANDOLPHE, Conseillère Municipale,** reçoit délégation de fonction dans le domaine du Bien vieillir en cas d'absence ou d'empêchement de l'Adjoint délégué aux Solidarités, Monsieur Simon BRUNEAU.

**19 – Monsieur Jérôme SULIM, Conseiller Municipal,** reçoit délégation de fonction dans le domaine de la sécurité sociale de l'alimentation en cas d'absence ou d'empêchement de l'Adjoint délégué aux Solidarités, Monsieur Simon BRUNEAU.

**20 – Monsieur Guy CHEVALIER, Conseiller Municipal,** reçoit délégation de fonction dans le domaine de la Biodiversité et de ville à hauteur d'enfant en cas d'absence ou d'empêchement de l'Adjointe déléguée à la Bifurcation écologique, aménagement de l'espace public et égalité femmes-hommes, Madame Elsa NOBLET.

**21 – Madame Ghislaine CARREZ, Conseillère Municipale,** reçoit délégation de fonction dans le domaine des structures socioculturelles en cas d'absence ou d'empêchement de l'Adjointe déléguée à la Vie associative et aux relations internationales, Madame Farida REBOUH.

**22 – Monsieur Laurent FOUILLOUX, Conseiller Municipal,** reçoit délégation de fonction en matière de Citoyenneté et numérique en cas d'absence ou d'empêchement de l'Adjoint délégué à la Jeunesse, à l'égalité des droits, à la lutte contre les discriminations et à la Participation citoyenne, Monsieur Etienne LECHAT.

**23 – Monsieur Vincent OTEKPO, Conseiller Municipal,** reçoit délégation de fonction en matière de Budget vert en cas d'absence ou d'empêchement de l'Adjoint délégué aux Finances, Affaires générales, Services publics, Prospective et évaluation des politiques publiques, Monsieur Driss SAÏD.

**24 – Madame Virginie GRENIER, Conseillère Municipale,** reçoit délégation de fonction dans le domaine de la Petite enfance en cas d'absence ou d'empêchement de l'Adjoint délégué aux Solidarités, Monsieur Simon BRUNEAU.

**25 – Madame Sandrine BUCHOU, Conseillère Municipale,** reçoit délégation de fonction dans le domaine des mobilités en cas d'absence ou d'empêchement de l'Adjointe déléguée à la Bifurcation écologique, aménagement de l'espace public et égalité femmes-hommes, Madame Elsa NOBLET.

**26 – Madame Hélène CRENN, Conseillère Municipale,** reçoit délégation de fonction dans le domaine de l'Emploi, insertion et dialogue social en cas d'absence ou d'empêchement de l'Adjointe déléguée aux Ressources humaines, Madame Marine DUMÉRIL.



Le maire de Saint-Herblain,

**27 – Madame Fabienne LAMOUR, Conseillère Municipale,** reçoit délégation de fonction dans le domaine des Pratiques culturelles en cas d'absence ou d'empêchement de l'Adjointe déléguée à la Culture, Madame Léa MARIÉ.

**28 – Madame Elodie COUTURIER, Conseillère Municipale,** reçoit délégation de fonction au Sport santé et aux pratiques sportives en cas d'absence ou d'empêchement de l'Adjointe déléguée aux Sports, Madame Aude MERRIEN-MAAS.

**29 – Madame Hava AVCI, Conseillère Municipale,** reçoit délégation de fonction dans le domaine des Jumelages et relations internationales en cas d'absence ou d'empêchement de l'Adjointe déléguée à la Vie associative et aux relations internationales, Madame Farida REBOUH.

**30 – Monsieur Primaël PETIT Conseiller Municipal,** reçoit délégation de fonction dans le domaine des Relations avec le pôle de proximité de Nantes métropole en cas d'absence ou d'empêchement de l'Adjointe déléguée à la Bifurcation écologique, aménagement de l'espace public et égalité femmes-hommes, Madame Elsa NOBLET.

**31 – Monsieur Baghdadi ZAMOUM, Conseiller Municipal,** reçoit délégation de fonction en matière de Relations aux entreprises en cas d'absence ou d'empêchement de l'Adjoint délégué aux Finances, Affaires générales, Services publics, Prospective et évaluation des politiques publiques, Monsieur Driss SAÏD.

**32 – Madame Solen PEDRON, Conseillère Municipale,** reçoit délégation de fonction dans le domaine des Enjeux bretons et de la diversité culturelle en cas d'absence ou d'empêchement de l'Adjointe déléguée à la Culture, Madame Léa MARIÉ.

**33 – Monsieur Hugo COLLET, Conseiller Municipal,** reçoit délégation de fonction aux Relations aux clubs en cas d'absence ou d'empêchement de l'Adjointe déléguée aux Sports, Madame Aude MERRIEN-MAAS.

**34 – Monsieur Vincent LE GARJAN, Conseiller Municipal,** reçoit délégation :

- de fonction dans le domaine des Relations aux associations en cas d'absence ou d'empêchement de l'Adjointe déléguée à la Vie associative et aux relations internationales, Madame Farida REBOUH ;
- de fonction dans le domaine de l'Urbanisme en cas d'absence ou d'empêchement de l'Adjoint délégué à l'Urbanisme et aux grands projets urbains, Monsieur Jocelyn BUREAU ;
- de signature pour la délivrance et le refus des autorisations d'urbanisme (tels que permis de construire, d'aménager, de démolir, certificats d'urbanisme, déclarations préalables, concessions d'aménagement...) en cas d'absence ou d'empêchement de l'Adjoint délégué à l'Urbanisme et aux grands projets urbains, Monsieur Jocelyn BUREAU.



Le maire de Saint-Herblain,

**ARTICLE 2 :** En cas d'absence ou d'empêchement des Adjoints dans les matières qui leur sont déléguées, et sous réserve des suppléances par les conseillers municipaux telles que prévues à l'article 1, délégation de fonction et signature est donnée aux Adjoints dans l'ordre des nominations.

**ARTICLE 3 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes, 6 allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES Cedex 01 par les tiers dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication sur le site internet de la commune ou par les intéressés dans un délai de deux mois à compter de la date de notification. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**ARTICLE 4 :** Le présent arrêté sera notifié aux intéressés, et publié sur le site internet de la Commune de Saint-Herblain.

**ARTICLE 5 :** Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Saint-Herblain est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet de Région des Pays de Loire, Préfet de Loire-Atlantique.

FAIT À SAINT-HERBLAIN, LE 24 MARS 2026

Le Maire de Saint-Herblain,



  
Bertrand AFFILÉ